



## Eau potable : l'usine du Tallud, première à obtenir la certification Publi-Cert A+

jeudi 4 mars 2010, par [lpe](#)

La nouvelle unité de production d'eau potable de la Communauté de communes de Parthenay (Deux-Sèvres) vient de se voir attribuer le certificat Publi-cert® et d'être notée A+, une reconnaissance qui la



positionne comme **le premier équipement public certifié développement durable à ce niveau** par le cabinet Arcet Notation.

Conformément à son objectif d'optimisation et de diversification des ressources en eau, la Communauté de Communes de Parthenay a engagé un programme visant à **produire, de façon autonome, 40% des besoins de l'agglomération en eau potable.**

Elle a confié la construction de cette usine à Stereau (filiale ingénierie du Groupe Saur) pour un budget global de 3 920 000 € HT. Ce projet a bénéficié du soutien financier des fonds européens via la Région et l'ADEME, du Conseil général des Deux-Sèvres.

Le procédé de potabilisation choisi, **l'ultrafiltration**, garantit une eau aux paramètres de qualité supérieurs aux seuils imposés par la réglementation. Cette potabilisation se caractérise également par une **diminution des besoins en réactifs** (chlore).

Mais au-delà des objectifs de performance de traitement et de fiabilité des équipements, la Communauté de Communes de Parthenay et Stereau se sont engagées dans une **démarche performante d'évaluation du projet en matière de développement durable.**



Développée par Arcet Notation et adaptée aux équipements publics, cette démarche analyse la **performance globale du projet depuis sa conception jusqu'à son exploitation.**

Elle prend en compte 4 critères :

- la gestion environnementale (panneaux photovoltaïques, toiture végétalisée, intégration au quartier pavillonnaire, insonorisation des équipements...)
- la gestion sociale,
- la gouvernance et les relations avec les parties prenantes (dialogue avec les riverains)
- le développement économique local (choix d'une entreprise locale de génie civil)

Le certificat Publi cert® a été réalisé à partir de l'instrument de mesure CIVI TRANS© Version2-eau potable par Arcet Notation, il est délivré pour deux ans à compter du 5 octobre 2009.

## Une réflexion globale sur l'eau

Pourquoi ne pas (ne plus) utiliser l'eau du Thouet ?

Jusqu'en 2003, la Communauté de communes de Parthenay (autrefois le District) pompait directement l'eau du Thouet pour la potabiliser dans l'usine d'eau de la Boutrochère.

Cependant, le Thouet comme source d'approvisionnement en eau potable pose deux problèmes majeurs :

- la qualité de l'eau est irrégulière
- il est très difficile de sécuriser la ressource c'est à dire la rivière (celle-ci étant un espace ouvert et public), face à une pollution accidentelle (ou volontaire, hélas). Prendre un tel risque n'est plus acceptable aujourd'hui.



Aujourd'hui :

- L'eau brute produite par la source dite Cadorie (commune d'Allonne) est pompée jusqu'à la commune du Tallud via un transfert d'environ 9 km.
- La source est protégée par plusieurs périmètres de protection (commune d'Allonne et Saint-Pardoux) :  
périmètre immédiat : 1,2 hectares, toute activité interdite ;  
périmètres rapprochés de 212 hectares, activités réglementées ;  
périmètre éloigné de 15 hectares, zone maximale de captage - réglementation générale
- L'usine de potabilisation d'eau du Tallud est dimensionnée pour un débit maximal de 120 m<sup>3</sup>/h pour une production attendue de 450 000 m<sup>3</sup>.

- La filière comprend : une filtration sur charbon actif (10 m<sup>3</sup> x 2), un traitement sur membrane d'ultrafiltration, une désinfection finale à l'eau de javel.

*Crédits Photo : Eric Chauvet 0680602808*